

Fraude et escroquerie : Enedis appelle à la plus grande vigilance

Enedis est informée de l'utilisation de son nom et de l'identité de certains de ses collaborateurs à des fins frauduleuses, telles que la réalisation de modifications dangereuses et illégales sur le tableau électrique de ses clients, faussant ainsi leur consommation d'électricité. Enedis condamne fermement tout acte de fraude et d'escroquerie pouvant affecter la sécurité des tiers ou de toute personne intervenant sur le réseau électrique.

Enedis appelle ses 37,5 millions de clients à **se prémunir contre toute pratique frauduleuse**. En effet, **Enedis ne réalise aucun démarchage commercial et ne vend aucun produit ou service** qui altéreraient l'intégrité du tableau électrique de ses clients afin de **réduire partiellement ou totalement le montant à payer pour l'électricité qu'ils ont consommée**. Les interventions réalisées par Enedis portent essentiellement sur **le branchement électrique, l'installation des compteurs Linky, la relève des consommations électriques, le dépannage électrique suite à une coupure de courant, et la mise en service de contrat d'électricité à la demande des fournisseurs d'énergie**.

Les interventions devant être réalisées chez un client par Enedis font toujours l'objet d'un avis de passage ou d'un rendez-vous préalablement convenu avec le client (courrier postal ou par mail sur demande), que sa présence à domicile soit nécessaire ou non.

Pour toute suspicion de fraude ou d'escroquerie :

- Informer Enedis au numéro suivant : **09 70 83 19 70**
- Les clients peuvent alerter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du Ministère de l'économie, des finances et de la relance. Les coordonnées des directions départementales de la DGCCRF sont accessibles sur son site Internet : **economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP**
- De nombreuses informations, conseils et coordonnées utiles sont indiquées sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances, en fonction du type d'arnaques rencontré : **economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques**

Enedis rappelle que les vols d'énergie sont passibles de lourdes sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros d'amende et 10 ans d'emprisonnement (délit d'escroquerie en bande organisée), d'autres infractions visées au code pénal étant susceptibles d'être retenues. Ces sanctions peuvent concerner les personnes modifiant illégalement des ouvrages du réseau électrique mais aussi celles acceptant la mise en place de ces fraudes. Enedis porte systématiquement plainte lorsque de telles situations sont dûment constatées.

En décembre dernier, deux hommes ont été condamnés par le tribunal judiciaire de Besançon pour avoir proposé et réalisé des modifications illégales sur le tableau électrique de clients, particuliers et entreprises, dans le but de falsifier leurs relevés de consommation d'électricité et réduire leurs factures. **L'auteur principal a été condamné à une peine d'emprisonnement de 24 mois, dont 12 avec sursis probatoire de 3 ans, et d'une amende de 25 000€, dont 15 000€**

avec sursis, pour escroquerie en bande organisée et détérioration de bien. Le rabatteur a quant à lui été condamné à 12 mois d'emprisonnement assorti d'un sursis probatoire de 3 ans et à une amende de 3 000€ pour escroquerie. Les clients bénéficiaires de ces pratiques frauduleuses ont également été pénalisés.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 37,5 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Service Presse
34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
+33 (0) 1 47 74 75 98
enedis.fr

Contact presse Enedis :
James Dambrine
James.dambrine@enedis.fr
06 38 16 50 92



@enedis



enedis



enedis.official



enedis.official